



CAHIER DES CHARGES

VILLAGE DU LIMOUZI FILM FEST
Festival International du Film Hors la Ville

L'association Tout Va Bien Production organise la 1ère édition du Festival International du Film, le Limouzi Film Fest qui aura lieu le samedi 10 et dimanche 11 octobre 2026 au Château de Brie, à Champagnac la Rivière (87150).

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les dispositions générales relatives à l'organisation de cette manifestation, la procédure de dépôt des candidatures et de sélection des candidats.

1. Dispositions générales

L'installation sera autorisée sur la période du samedi 10 au dimanche 11 octobre 2026.

Les horaires d'installation et de désinstallation sont définis ainsi :

10/10 : 8h-9h30 / 19h-20h

11/10: 8h-8h45 / 18h-19h

Aucune installation et désinstallation ne peut s'effectuer en dehors de ces horaires.

Les horaires d'ouverture au public sont définis ainsi :

10/10 : 10h-19h

11/10: 9h-17h

Les exposants seront installés **à l'intérieur** du périmètre sécurisé défini par l'association, sur le domaine du Château.

2. Catégories de professionnels et produits autorisés

a. Catégories de professionnels autorisés

Le Village du Festival accueille les professionnels de la culture et des médias, les associations culturelles locales, les professionnels des métiers d'art, et les professionnels de la production et l'artisanat de produits alimentaires.

Les emplacements sont affectés aux artisans, associations, créateurs, artistes, producteurs et commerçants sédentaires ou non sédentaires.

Les professionnels du Périgord et du Limousin seront prioritairement sélectionnés, toutefois, les candidatures des départements limitrophes pourront être étudiées dans la limite des places disponibles.

La priorité sera également donnée aux exposants restant sur les 2 jours du Festival.

b. Articles autorisés à la vente

Le professionnel sera autorisé à utiliser les lieux pour la vente de produits artisanaux, manufacturés, de produits d'édition, et d'œuvres d'art.

Les produits locaux seront privilégiés.

La Commission de sélection est seule juge du choix des exposants.

Les animations, les démonstrations de fabrication ne pourront pas être étudiées.

3. Description des emplacements

a. Localisation et délimitation des emplacements

50 emplacements de 9 mètres carrés maximum seront mis à disposition dans le village du Festival.

L'exposant doit prévoir un gazebo ou une tonnelle, en cas de pluie.

Afin de respecter l'image du site patrimonial du Château de Brie, les participants devront veiller à la présentation de leur stand, ce afin de s'intégrer harmonieusement au lieu. Les tables et autres tréteaux devront être recouverts d'un tissu clair.

La configuration des lieux ne permet pas l'installation de camions.

L'installation d'autres structures mobiles spécifiques sera étudiée en fonction des contraintes techniques.

Le raccordement au réseau électrique sera autorisé (prise unique 16 Ampères).

Les groupes électrogènes ne seront pas autorisés.

4. Redevance pour occupation

Les exposants seront assujettis au paiement d'une redevance pour la participation à cette manifestation.

Cette participation est calculée en fonction du nombre de jours de présence sur le Festival.

Forfait 2 jours entre 4 à 9m² 45€ TTC

Forfait 1 jour entre 4 à 9m² 30€ TTC

La participation est à régler au plus tard le **31 septembre 2026** sur le site internet :

<https://limouzi-filmfest.com/le-village-du-festival/>

ou par chèque à envoyer à l'association

Tout Va Bien Production

6 place Wilson

33400 Talence

5. Règles générales d'occupation

a. Propreté des lieux

Dans le cadre de leur activité, les exposants doivent veiller au maintien de l'état et de la propreté du sol sur leur emplacement.

Afin de respecter l'image du site patrimonial du Château de Brie, les exposants devront veiller à la présentation de leur stand.

En cas d'activités salissantes, les exposants doivent impérativement installer sur la totalité de leur emplacement (intérieur et pourtours) des protections au sol afin de ne pas détériorer les lieux.

À la fin de la manifestation, les exposants doivent :

rassembler les divers débris liés à leur activité et les déposer dans les containers dédiés à la collecte des déchets et nettoyer leur emplacement.

b. Sécurité et installation

Par mesure de sécurité, les exposants ne peuvent pas déplacer leurs véhicules pendant l'accueil du public.

L'installation et/ou le réapprovisionnement des stands doit se faire en dehors des heures d'accueil du public.

6. Sélection des participants

La sélection des exposants sera opérée par la commission de sélection composée des membres bénévoles de l'association.

7. Engagements des partenaires

Engagement de Tout Va Bien Production

Tout Va Bien Production mettra à disposition de l'exposant un espace pour son stand.

Les camions sont autorisés pour le chargement et déchargement du matériel, strictement en dehors des heures d'ouverture au public.

Tout Va Bien Production fera la promotion du Village du Festival via ses outils de communication : affiches, programmes, et réseaux sociaux.

Engagements de l'exposant

Respecter le cahier des charges du Village du Festival.

Relayer la communication auprès de ses réseaux. Dans ce cadre, Tout Va Bien Production peut fournir aux exposants l'affiche en PDF de l'événement.

Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

L'exposant est tenu :

De se conformer aux lois et décrets en vigueur concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente, d'une part, en matière de sécurité et, d'autre part, en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.

L'exposant est responsable de son stand et devra veiller au respect du site. L'emplacement devra être rendu propre à la fermeture de la manifestation.

Les exposants veilleront à avoir un comportement ne nuisant pas à la bonne tenue et à l'ambiance de la manifestation.

Tout Va Bien Production veillera au respect du présent règlement et se réserve le droit de faire quitter, sans délai, la manifestation à tout exposant ayant enfreint ce dernier, sans aucun remboursement du droit de place acquitté.

Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées doivent formuler une candidature auprès de l'association Tout Va Bien Production

Date clôture de dépôt des dossiers : 30 août 2026

Date d'attribution : 15 septembre 2026

Les candidatures sont à transmettre à l'adresse : productiontoutvabien@gmail.com

Pour toute question ou information, vous pouvez nous contacter au 06 81 33 33 67

Association Tout Va Bien Production

6, place Wilson

33400 Talence

06 81 33 33 67